



PARIS, le 14 janvier 2010 - n° 09/D130

**COMPTE RENDU DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR
LA COLLABORATION INSEE - COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LA CONSTITUTION DES RIL
DU 18 DÉCEMBRE 2009**

OBJET : première réunion du groupe de travail sur La collaboration Insee - collectivités locales dans la constitution des RIL du 18 décembre 2009

RAPPORTEUR : Catherine GIRAUD

TYPE DE COMPTE RENDU : *Pour avis*

Définitif

Membres du groupe de travail

Participants : Séverine Ballereau, présidente du groupe de travail et membre de l'association des ingénieurs territoriaux de France (AITF),
Maryse Larpent de la fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU),
Philippe Louchart de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF),
Francine Bully et Georges Montségur, responsables SIG des directions régionales de l'Insee du Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées (en visio),
Catherine Giraud, rapporteur du groupe de travail et responsable de la coordination des travaux géographiques des équipes SIG en région.

Excusés : Marie-Hélène Boulidard, personne qualifiée,
Jean-Philippe Damais de l'association des maires de France (AMF),
Odile Rascol, responsable de la cellule IGEO,
Marcel Michel, responsable SIG de la direction régionale de l'Insee du Limousin,
Corinne Martinez, Cnis.

La création du groupe de travail sur le RIL a été décidée dans le cadre de la commission nationale d'évaluation du recensement de la population (CNERP) en juin 2009 et son mandat proposé lors de la séance de la commission le 24 septembre 2009.

L'objectif global du groupe consiste à travailler sur les relations entre les collectivités locales et l'Insee par rapport à la gestion de la mise à jour du RIL. Le mandat du groupe est dense et décliné de la manière suivante :

- élaborer un document de référence, commun aux collectivités locales et à l'Insee, qui permette de faciliter des mises à niveau et des mises à jour du RIL conformes aux textes réglementaires,
- élaborer le cadre et le contenu d'une enquête sur l'organisation des collectivités locales dans le domaine de la gestion du RIL,
- de faire des suggestions pour l'amélioration à moyen terme du mode d'élaboration du RIL,
- d'échanger autour des modalités de diffusion du RIL, dans le respect de la décision de la CNIL et du décret du MINEI, et élaborer un document sur les bons usages du RIL dans les collectivités locales,
- de décrire le contenu géographique du RIL et de proposer, le cas échéant, des recommandations pour son usage cartographique, dans le cadre du recensement de population, par les collectivités territoriales.

Séverine Ballereau rappelle l'ordre du jour de cette première réunion du groupe de travail :

- présentation du mandat et des objectifs du groupe,
- discussion sur la méthode et le programme de travail,
- calendrier des prochaines réunions et thèmes abordés,

et propose un tour de table afin que chacun s'exprime vis à vis de ses attentes, des pistes de travail qu'il envisage et des modalités de partage de ce travail.

Globalement, les attentes des membres du groupe tournent autour d'une part, d'une meilleure connaissance des différents traitements du RIL et des textes qui le régissent - ou comment appréhender la complexité des méthodes et l'utilisation des sources pour sa mise à jour (plus particulièrement pour les communes qui franchissent le seuil des 10 000 habitants) et d'autre part, de renforcer le partenariat Insee-communes et contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité du RIL actuellement très variable d'une commune à une autre. Le groupe de travail attend beaucoup du diagnostic qui sera fait en collaboration avec les correspondants en mairie sur la gestion du RIL. A cet égard, un soin particulier sera apporté à la formulation des questions de l'enquête, prévue par le mandat, sur l'organisation des collectivités locales dans le domaine de la gestion du RIL.

Une remarque est faite sur la spécificité de certaines communes du sud de la France en terme d'adressage. Leur RIL de qualité très variable, du fait de la difficulté de traitement des adresses non normalisées, requiert que la collaboration Insee-commune soit soutenue et confortée.

En ce qui concerne la phase d'expertise du RIL, étape dévolue à la commune, l'Insee a progressé sur la réflexion autour de l'accompagnement des communes dans leur tâche d'expertise du RIL. D'une part, l'Insee a demandé aux mairies des communes de plus de 10 000 habitants, l'officialisation de la nomination du correspondant RIL afin de légitimer son travail au sein de la commune, démarche actée par l'Insee en avril 2009. D'autre part, l'Insee s'est engagé à former chaque correspondant RIL avec une attention particulière portée vers les nouveaux.

Par ailleurs, le dossier de demande de l'expertise du RIL à destination des communes a été enrichi de documents complémentaires : le guide de l'expertise a été actualisé et l'envoi du fichier RIL aux mairies est désormais accompagné d'un « outil d'aide à l'exploitation EXCEL ».

Viennent se rajouter à ces attentes, les points de réflexion suivants :

- avoir à travers le RIL la connaissance de la construction neuve et son évolution ; avoir une image exhaustive du bâti,
- connaître les modalités de prise en compte des nouvelles adresses par rapport à la notion de nouvelle construction,
- travailler à la simplification du circuit d'expertise du RIL ; démarche amorcée à Nantes Métropole,
- jusqu'à quel point utiliser le RIL pour connaître la répartition de la population et de l'emploi au sein des IRIS,
- maximaliser l'utilisation des données sources issues de la Poste et du MEEDDAT (ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire) par SITADEL 2.

Le programme de travail du groupe est amorcé. Les membres du groupe s'engagent d'une part, à réunir des éléments sur le traitement du RIL, sa mise en œuvre, son processus de mise à jour et d'autre part, à contacter leurs propres réseaux pour savoir comment le RIL est traité / perçu / utilisé, ceci, afin de disposer pour la prochaine réunion du groupe de travail d'un maximum d'éléments.

Les membres du groupe souhaitent que la présentation de la mise à jour du RIL soit faite lors de la prochaine réunion du groupe de travail.

Compte tenu des délais contraints et qu'un point sera fait sur les travaux du groupe lors de la prochaine réunion de la CNERP le 18 mars 2010, les membres du groupe sont invités à échanger par email.

Prochaines réunions : Le 27 janvier et le 26 février 2010.